

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis, en salle de la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie, BELTRAN Sabine, CASTAING Yvette , LACOSTE Jeanine, DESCHASEAUX Brigitte
MM VANDERBEEKEN Francis, BRUNET Gilles, JOUBERT Patrick, LESQUIBE Sébastien,

Absents excusés : M. LAHITTE Olivier, PÉRÉ Fabien, Mmes MONARET Marie-Hélène, CONSTANS Grace

Absent : MAUMELLE Julien

Convocation du 17/09/2019.

DCM 2019 / 05 / 01 – Délibération mandant le CDG64 pour la mise en concurrence du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire

Le Maire expose les éléments suivants :

Les collectivités locales et établissements publics doivent verser obligatoirement aux agents les traitements et ou frais médicaux en cas d'accident du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité, un capital en cas de décès...

Les collectivités peuvent s'assurer contre ces risques dits « statutaires » pour le personnel territorial par le biais de contrats d'assurance.

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (en cas de décès, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de maladie ordinaire, maternité...).

(Suite délibération DCM 2019 / 05 /01)

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche collective permet une mutualisation des risques et d'obtenir ainsi des taux et garanties financières attractifs.

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques envisage de renouveler ces contrats-groupe après une procédure de mise en concurrence.

Il est rappelé que la collectivité a adhéré au contrat-groupe d'assurance statutaire mis en place par le CDG 64 pour la période 2017-2020 :

- un contrat-groupe concernant les risques liés aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL (fonctionnaires stagiaires et titulaires effectuant au moins 28 heures par semaine)

Dans ces conditions, la Commune de CAUBIOS-LOOS soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance, est intéressée pour se joindre à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CDG 64.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune de CAUBIOS-LOOS d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance et permet au CDG 64 de négocier, pour son compte, des contrats-groupe d'assurance statutaire auprès d'entreprises d'assurance agréée.

Le Maire précise qu'au vu de la consultation, la décision définitive d'adhésion aux contrats fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

➤ **DÉCIDE**

La Commune de CAUBIOS-LOOS confie au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat-groupe d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ce contrat-groupe devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

(Suite délibération DCM 2019 / 05 / 01)

➔ pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité / paternité / adoption...

La décision éventuelle d'adhérer au contrat-groupe proposé fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DCM 2019 / 05 / 02 – Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} novembre 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (17,50/35) de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DCM 2019 / 05 / 03 – Heures supplémentaires (IHTS) : mise à jour du tableau des grades éligibles

Pour tenir compte des déroulements de carrières des agents, la délibération prise le 21 mars 2009 instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) doit être mise à jour.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'attribuer les IHTS aux agents en fonction sur la Commune à savoir :

Filière	Grade
Technique	Adjoint Technique
	Adjoint technique Principal de 2 ^e classe
Sociale	ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe
Administrative	Rédacteur
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe

(Suite délibération DCM 2019 / 05 /03)

➤ **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

DCM 2019 / 05 / 04 – Décision budgétaire modificative n°4

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
13918 (040) : Autres	530,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	530,00
Total dépenses :	530,00	Total recettes :	530,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	530,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	530,00
Total dépenses :	530,00	Total recettes :	530,00

Total Dépenses	1 060,00	Total Recettes	1 060,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Fin du compte-rendu.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2019 / 05 / 01	Délibération mandant le CDG64 pour la mise en concurrence du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire
DCM 2019 / 05 / 02	Création d'un poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
DCM 2019 / 05 / 03	Heures supplémentaires (IHTS) : mise à jour du tableau des grades éligibles
DCM 2019 / 05 / 04	Décision budgétaire modificative n°4

(Signatures séance DCM 2019 / 05)

NOMS	SIGNATURE
ARNAUDET Virginie	
BELTRAN Sabine	
BRUNET Gilles	
CASTAING Yvette	
DESCHASEAUX Brigitte	
JOUBERT Patrick	
LACOSTE Jeanine	
LAYRE Bernard	
LESQUIBE Sébastien	
VANDERBEEKEN Francis	